



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

RI 08/2025 bis

Vevey, le 27 octobre 2025

**Ce document doit au préalable être traité en séance du
Conseil communal du jeudi 13 novembre 2025**

Complément de réponse à l'interpellation de M. Jérôme Christen « Un centre sportif régional loin de tout, en zone agricole, vraiment ? »

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

En date du 4 septembre 2025, M. Jérôme Christen, pour le groupe Vevey Libre, déposait une nouvelle interpellation au Conseil communal relative aux besoins en infrastructures sportives régionales et à l'affectation des terrains de La Verre-Derrey.

Deux questions orales supplémentaires posées par l'interpellateur n'avaient pas fait l'objet d'une réponse écrite de la part de la Municipalité lors de la séance du 2 octobre 2025 (RI 08/2025).

8. Pour quelle obscure raison l'auteur du rapport [Jean-Marc Bryois] n'a pas eu accès au PDCOM qui prévoyait une zone sportive à La Veyre Derrey ?

La Municipalité n'est pas en mesure de répondre à cette question ne connaissant pas la méthodologie de recherche et les différentes démarches qui ont été effectuées par l'auteur de l'étude. Elle recommande de poser la question directement à la personne concernée.

9. Est-il exact qu'en 2019, lors de la présentation des plans d'un projet de piscine sous les tennis de La Veyre, le municipal de Saint-Légier responsable du dossier, a affirmé que le nouveau plan d'affectation de La Veyre Derrey permettrait la réalisation d'une piscine sous les tennis ?



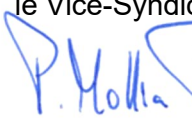
Selon le PV de l'Assemblée Générale du Fonds intercommunal de soutien aux sociétés s'occupant de la formation des jeunes tenue le mercredi 19 juin 2019 à 14h au Service des Affaires Intercommunales, les interventions du Municipal de St.-Légier-La Chiésaz, Dominique Epp, mentionnées sous point « 6. Divers – Projet piscines » se résument comme suit :

- M. Epp demande si les architectes mandatés sont au courant qu'un nouveau plan d'affectation de La Veyre est en cours et que le statut du terrain est en train de changer.
- Au vu de ce qui s'est dit précédemment, M. Epp croit comprendre que les communes ne sont pas appelées à cofinancer le projet.
- De l'avis de M. Epp, s'il y a un financement public, il voit mal que l'on puisse limiter l'accès de la piscine aux seuls clubs, sans l'ouvrir au public.

Il n'est ainsi pas fait mention, dans ce PV, d'une affirmation sur la possibilité de réalisation d'une piscine sous les terrains de tennis du Centre de La Veyre.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 27 octobre 2025

Au nom de la Municipalité
le Vice-Syndic Secrétaire a.i.



Pascal Molliat Chloé Milner

Membres de la Municipalité délégué-es : Mme Laurie Willommet et M. Antoine Dormond